

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF675

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, rapporteure Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, rapporteur M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	72 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	72 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	72 000 000	72 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

«

Cet amendement a pour objet l'augmentation substantielle des crédits de l'État alloués au Fonds chaleur. Il est fondé sur le constat, largement partagé par les acteurs, que les moyens publics dédiés à ce fonds piloté par l'ADEME ne sont pas en adéquation avec les besoins en matière d'installations de production de chaleur renouvelable, de récupération et de réseaux de chaleur liés. Le SER estime ainsi les besoins supplémentaires nécessaires à 210 millions d'euros, d'autres acteurs à 400 millions d'euros.

Par ailleurs, le soutien aux effacements de consommation prévu par l'action 13 du programme 345 Service public de l'énergie revient à verser 72 millions d'euros à des entreprises électro-intensives au travers d'un appel d'offres de RTE pour qu'elles daignent réduire leur consommation énergétique lors des pics de consommation.

En conséquence, le présent amendement propose un transfert en crédits de paiement et en autorisations d'engagement d'un montant de 72 millions d'euros de l'action 13 « Soutien aux effacements de consommation » du programme 345 « Service public de l'énergie » vers l'action 12 « Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie » du programme 181 « Prévention des risques ». À travers cette augmentation du fonds chaleur, l'amendement invite le Gouvernement à

abonder le fonds avec le complément permettant d'atteindre les 410 millions d'euros attendus par les professionnels. »